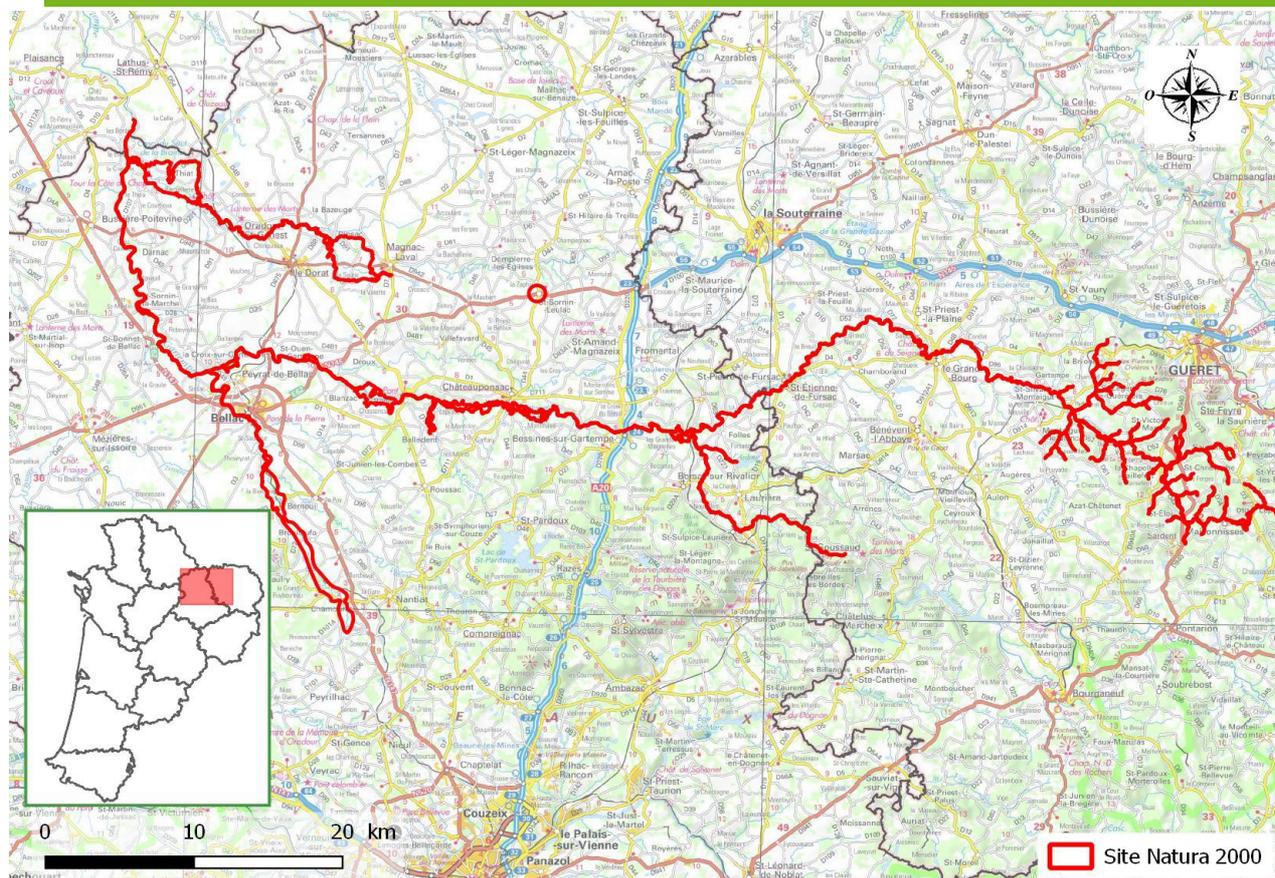




Fiche de synthèse Natura 2000

NOUVELLE-AQUITAINE – Creuse et Haute-Vienne ► Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

1 LOCALISATION



2 CARTE D'IDENTITÉ

Code : FR7401147

Statut : ZSC (Zone Spéciale de Conservation)

Directive européenne : Habitats-Faune-Flore

Région concernée : Nouvelle-Aquitaine (ex-Limousin)

Département concerné : Creuse (23), Haute-Vienne (87)

Creuse : Arrènes, La Brionne, Chamborand, La Chapelle-Taillefert, Gartempe, Le Grand-Bourg, Guéret, Lépinas, Lizières, Maisonnisses, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, St-Christophe, St-Eloi, St-Goussaud, St-Léger-le-Guéretois, Fursac, St-Priest-la-Feuille, St-Sylvain-Montaigut, St-Victor-en-Marche, Sardent, Savennes.

Communes concernées : **Haute-Vienne :** Balledent, La Bazeuge, Bellac, Berneuil, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Blanzac, Blond, Breuilaufa, Bussière-Poitevine, Chamborêt, Châteauponsac, La-Croix-sur-Gartempe, Darnac, Dinsac, Le Dorat, Droux, Folles, Laurière, Magnac-Laval, Oradour-St-Genest, Peyrat-de-Bellac, Rancon, St-Bonnet-de-Bellac, St-Ouen-sur-Gartempe, St-Sornin-la-Marche, St-Sornin-Leulac, St-Sulpice-Laurière, Val-d'Oire-et-Gartempe, Vaulry

Superficie : 3 560 ha
Altitude minimum : 100 m
Altitude maximum : 620 m
Patrimoine d'intérêt européen : 16 habitats, 25 espèces
AM désignation du site : 13/04/07
Date de validation du Document d'objectifs initial/révisé par le comité de pilotage : 07/10/2003
Arrêté préfectoral de validation du Document d'objectifs initial/révisé : 15/04/11
Charte : 15/04/11
Opérateur local : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

3 DESCRIPTIF

Le site Natura 2000 couvre une superficie comprenant la vallée de la Gartempe de ses sources au département de la Haute-Vienne et celle de certains affluents : la Brame, la Glayeule, l'Ardour, le Rivalier, et les petits affluents en amont de la Gartempe.

Avec une grande diversité écologique, ce site présente plusieurs habitats et espèces considérés comme rares et menacés à l'échelle européenne. Les pratiques actuelles d'élevage sont globalement favorables aux espèces d'intérêt communautaire, chauves-souris en particulier qui trouvent grâce à elles des territoires de chasse de qualité: les prairies insérées dans un maillage bocager dense, sont particulièrement favorables au développement des insectes proies. Les milieux les moins productifs sont délaissés par l'agriculture; ils sont peu à peu gagnés par la forêt. Disparaissent avec ces landes et ces milieux tourbeux les espèces très originales qui leur sont inféodées.

Treize micro-centrales hydroélectriques fonctionnent encore sur le cours de la Gartempe. Au total c'est une centaine de seuils qui ont été dénombrés sur l'ensemble du site Natura 2000. Le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs est un objectif prioritaire. Pour y parvenir quelques ouvrages restent à équiper.

4 HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

* *Habitat prioritaire*

menace d'origine anthropique

menace d'origine naturelle

NOM SIMPLIFIÉ	NOM	CODE NATURA 2000	SURFACE	MENACES PRINCIPALES SUR LE SITE
Milieux aquatiques et zones humides				
Eaux dormantes	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130	0,1 ha	-embroussaillage -envasement -variation du niveau hydrique (assèchement ou inondations)
	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	0,05 ha	-utilisation de produits phytosanitaires -enrésinement -piétinement
	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	3,28 ha	-eutrophisation -drainage

Eaux courantes	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	4 ha	
Landes humides	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	4010	1 ha	<ul style="list-style-type: none"> -ensablement -assèchement -colonisation par les ligneux -drainage -création d'étangs -projet de boisement -abandon des pratiques agropastorales -piétinement -érosion artificielle (sports mécaniques)
Milieux agro-pastoraux				
Landes sèches	Landes sèches européennes	4030	46 ha	-Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux
Formations herbeuses naturelles & semi-naturelles	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	*6230	1,1 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon des pratiques agropastorales - Boisements artificiels inadaptés - Enrésinement - Surpâturage - Plantations d'essences inadaptées - Défrichement
Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	33 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Morcellement des surfaces - Drainage
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	52 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de produits phytosanitaires - Eutrophisation - Feux accidentels - Piétinement
Pelouses mésophiles	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	20,81 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion artificielle (sports mécaniques)
Milieux forestiers				
Forêts de l'Europe tempérée	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	*91E0	17 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Espèces exotiques invasives (végétales et animales) - Aménagements brutaux du cours d'eau et de ses berges
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120	5 ha	<ul style="list-style-type: none"> -Modification du régime hydrique des rivières -Aménagement du cours d'eau inadaptés -Défrichement -Drainage
	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	*9180	0,39 ha	<ul style="list-style-type: none"> -Enrésinement -Eutrophisation -Utilisation de produits phytosanitaires -Passage d'engin -Erosion artificielle (sports mécaniques)



5 ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

menace d'origine anthropique

* Espèce prioritaire

menace d'origine naturelle

NOM COMMUN	NOM LATIN	CODE NATURA 2000	AUTRES STATUTS DE PROTECTION	ESTIMATION QUANT. SUR LE SITE	HABITATS D'ESPÈCES CONCERNÉS	MENACES PRINCIPALES SUR LE SITE
Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	1029	Protégé en France (art.2) Convention de Berne annexe III DHFF annexe V	De 300 à 500 individus	Rivières des étages planitaires à montagnard	<ul style="list-style-type: none"> - travaux hydrauliques et d'entretien lourds dans le cours d'eau lui-même ou sur ses affluents - les activités sylvicoles et agricoles (labours, coupes à blanc) - le déclin des populations de truites fario - la dégradation de la qualité de l'eau et notamment l'eutrophisation des cours d'eau
Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	1032	Protégé en France (art.2) DHFF annexe II et IV	Non déterminé		
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	Protégé en France (art.2) Convention de Berne annexe II		Rivières des étages planitaires à montagnard	<ul style="list-style-type: none"> - la destruction de la végétation des berges - l'utilisation d'intrants qui modifient les paramètres physico-chimique de l'eau
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	Protégé en France (art.3) Convention de Berne annexe II		Rivières	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	1060	Protégé en France (art.2) Convention de Berne annexe II DHFF annexe IV		Milieux humide et ouverts	<ul style="list-style-type: none"> - drainage des zones humides - fauche / gyrobroyage précoces
Damier de la Succise	<i>Euphydrias (Eurodryas, Hypodryas) aurinia</i>	1065	Protégé en France (art.3) Convention de Berne annexe II		Prairies à molinies	<ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation d'intrants, et en particulier d'insecticides
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	Convention de Berne annexe III		Habitats forestiers ou non avec souches et vieux arbres dépérissant	<ul style="list-style-type: none"> - la disparition des vieux boisements feuillus - la destruction des haies sénescents
*Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	1084	Protégé en France (art.2) Convention de Berne annexe II DHFF annexe IV		Habitats forestiers ou non présentant de vieux arbres feuillus avec des cavités	<ul style="list-style-type: none"> - la disparition des vieux boisements feuillus
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	Protégé en France (art.2) Convention de Berne annexe II DHFF annexe II et IV			
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092	Protégée en France(art.1) Convention de Berne annexe III		Rivières des étages planitaires et montagnard	<ul style="list-style-type: none"> - modification physique des cours d'eau - pollutions chroniques diffuses issues de l'industrie, de l'agriculture ou de rejets d'eaux usées

Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	1095	Protégé en France (art.1) Convention Berne annexe III			
Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	Protégé en France (art.1) Convention Berne annexe III			- polluants pouvant s'accumuler dans les sédiments ou dans les micro-organismes - multiplication des obstacles le long des rivières
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	1106	Convention Berne annexe III DHFF annexe V	350 individus		-modifications physiques du milieu de vie et notamment la diminution de la vitesse du courant - polluants chimiques comme les intrants agricoles (pesticides, engrais) - eutrophisation
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163		Non déterminé		
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193	Protégée en France (art.2) Convention de Berne annexe II DHFF annexe IV		Pas d'habitat spécifique	- la disparition de son habitat et donc la destruction / disparition de l'espèce
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303		15 individus	Grottes non exploitées par le tourisme	- perte des gîtes - traitement du bétail contre les parasites et autres pesticides - diminution des zones de pâture et des linéaires arborés - monoculture de résineux - traitement des charpentes - éclairage des bâtiments et des milieux ruraux - collisions routières - prédation par les rapaces nocturnes et diurnes, par les chats...
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Protégé en France (art.2) Convention Berne annexe II	5 individus	Grottes non exploitées par le tourisme	- perte des gîtes (rénovation des bâtiments, engrillagement/éclairage des accès, cohabitation) - vandalisme (individus en hibernation)
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Convention Bonn annexe II DHFF annexe IV	Non déterminé	Grottes non exploitées par le tourisme Habitats forestiers	- disparition des arbres morts et sénescents - coupes rases et nettoyage des sous bois - disparition de ses proies (lépidoptères) - collisions routières
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323			Grottes non exploitées par le tourisme Habitats forestiers	- disparition des arbres creux et du bois mort - fragmentation des massifs forestiers et des corridors écologiques (routes coupant des massifs ou des haies) - captures dans les pièges entomologiques
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324			Grottes non exploitées par le tourisme	- perte des gîtes (rénovation des bâtiments, engrillagement/éclairage des accès, cohabitation) - vandalisme (individus en hibernation) - prédation (rapaces...)
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	Protégé en France (art.1) Convention de Berne annexe II Convention de Washington annexe A DHFF annexe IV	Entre 10 et 20 individus	Rivières	- dégradation et / ou destruction de son biotope (milieu aquatique et berges) - prédation et le braconnage

Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>		Protégé en France (art.2) Convention de Berne annexe II DHFF annexe IV	Entre 40 et 60 individus		
Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	1393	Convention de Berne annexe I DHFF annexe IV		Tourbières	- drainage - abandon des pratiques agropastorales - eutrophisation
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	1831	Protégé en France (art.1) Convention de Berne annexe I DHFF annexe IIV		Eaux stagnantes oligotrophes et rivières des étages planitaires à montagnard	



Saumon atlantique



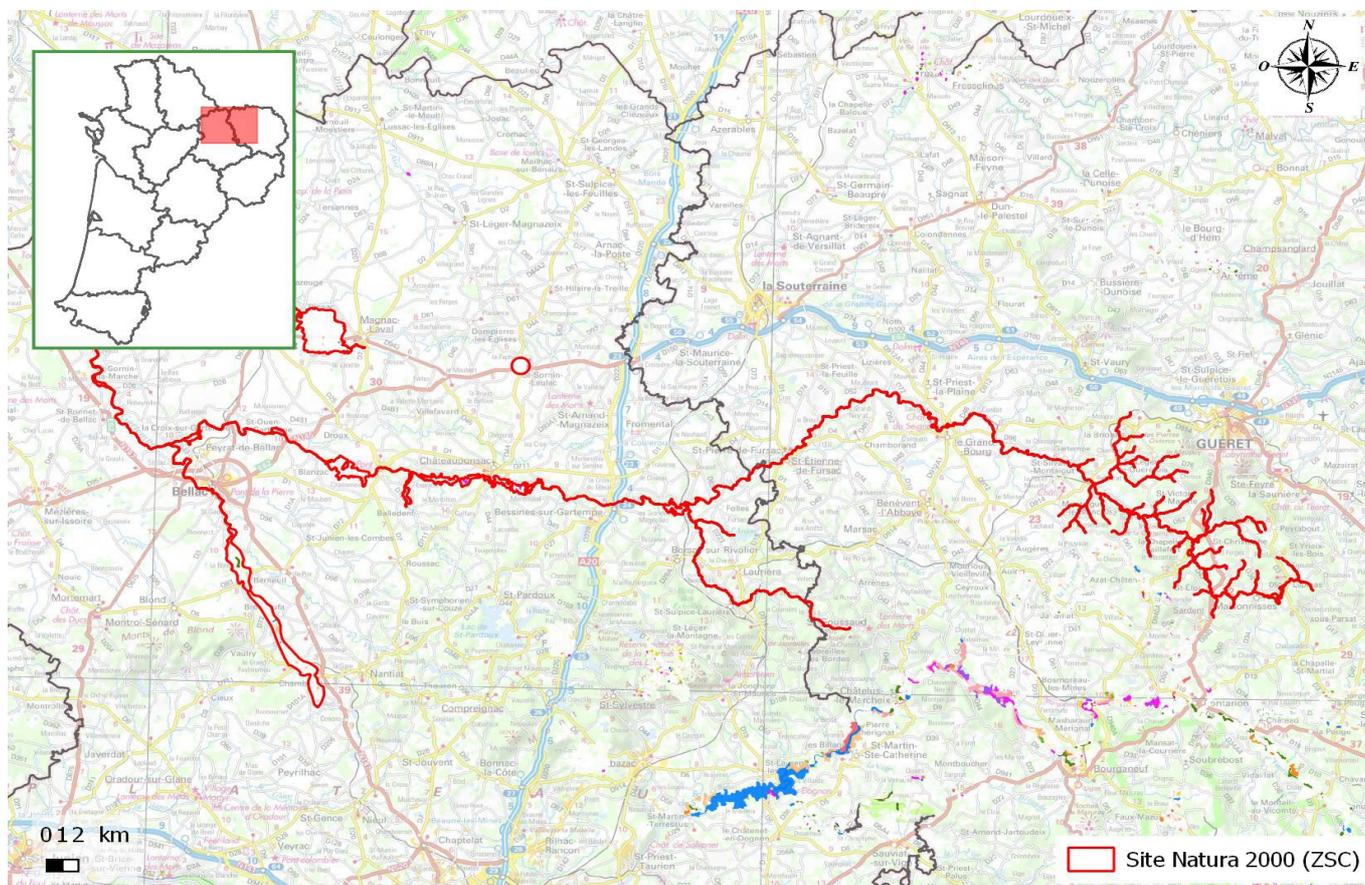
Ecrevisse à pattes blanches

6 ESPÈCES À STATUT

NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	CODE NATURA 2000	AUTRES STATUTS DE PROTECTION	ESTIMATION QUANT. SUR LE SITE	HABITATS D'ESPÈCES CONCERNÉS	MENACES PRINCIPALES SUR LE SITE
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	Protégé en France (art.3) Convention Berne annexe II Convention Bonn annexe II Directive oiseaux annexe I		Forêts alluviales à aulnes-frênes Forêts de pentes Hêtraies acidophiles	-dégradation des sites de nidification
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	Convention de Washington annexe A		Landes sèches européennes	-dégradation des milieux ouverts -abandon des pratiques agropastorales
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	A086	Protégé en France (art.3 et 6) Convention Berne annexe II Convention Bonn annexe II Convention de Washington annexe A		Landes sèches européennes Hêtraies acidophiles Forêts alluviales à aulnes-frênes	-drainage -utilisation de pesticides
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	A238	Protégé en France (art.3) Convention Berne annexe II Directive oiseaux annexe I		Forêts alluviales à aulnes-frênes	- destruction/modification de son habitat
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	A240				
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	A264	Protégé en France (art.3) Convention Berne annexe II		Rivières des étages planitaires à montagnard	- eutrophisation -passage d'engins
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	A297			Lacs eutrophes naturels	- boisement naturel
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	A381			Eaux calcaires	
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>		Protégé en France (art.1)		Rivières	-destruction ou dégradation des cours d'eau -obstacles sur les cours d'eau (barrages)
Agreste	<i>Hipparchia semele</i>				Landes à bruyères	-drainage
Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>				Landes sèches	-utilisation de pesticides
Millepertuis à feuilles de lin	<i>Hypericum linariifolium</i>		Protégé en Limousin (art.1)		Pelouses acidiphiles	-fermeture du milie

7 CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Ce site étant très étendu, vous pouvez vous rapprocher du CEN Nouvelle-Aquitaine (voir chapitre 11 « contacts ») pour obtenir la cartographie des habitats communautaires sur le secteur de votre projet.



8 ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les espèces mentionnées dans le chapitre 5 sont susceptibles d'être présentes sur l'ensemble du site.

9 OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

L'État et l'Europe en partenariat avec les acteurs locaux s'engagent sur ce site dont les principaux objectifs de conservation sont :

- Conserver les surfaces d'Habitats d'Intérêt Communautaire existants (*mesures agri-environnementales* - MAEC).
- Restaurer les surfaces d'Habitats d'Intérêt Communautaire en voie de dégradation (restauration de tourbières ou de landes dégradées).
- Préserver les Espèces d'Intérêt Communautaire et leurs habitats (augmentation de la diversité biologique par des actions ciblées).

10 RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Le code de l'environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un ou plusieurs sites Natura 2000.

Cette évaluation doit être proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence.

Les activités concernées par cette disposition relèvent :

- soit de la **liste nationale** (article R414-19 du code de l'environnement).
- soit des **listes locales** des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Concernant les activités récurrentes et de faible impact se déroulant sur le site Natura 2000, il est possible d'être dispensé d'une évaluation d'incidence en signant la Charte Natura 2000 du site.

En cas de non respect des obligations relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 ou à la charte signée, le porteur de projet est passible de suites administratives et de sanctions pénales (conformément à l'article L 414-5-1 du Code de l'environnement).

11 CONTACTS

Pour aider à établir votre dossier d'évaluation des incidences, vous pouvez contacter :

Opérateur local : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - 6, ruelle du Theil 87 510 Saint-Gence Tel : 05 55 03 29 07- <https://cen-nouvelle-aquitaine.org/>

Cette structure pourra vous communiquer les coordonnées de l'animatrice ou de l'animateur du site à même de vous accompagner dans l'établissement de votre dossier d'évaluation des incidences.

DDT 23 : Place Louis Lacrocq B.P. 79, 23 011 GUERET CEDEX - Tel : 0 810 01 23 23 - <http://www.creuse.gouv.fr>

DDT 87 : Le Pastel, 22, rue des Pénitents Blancs, CS 43212, 87032 LIMOGES cedex 1 - Tel : 05 55 12 90 00

<http://www.haute-vienne.gouv.fr/>

Dreal Nouvelle-Aquitaine : Immeuble Pastel CS 53218, 22, rue des Pénitents Blancs 87 032 Limoges cedex 1 Tel: 05 55 12 93 10 - <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

12 EN SAVOIR PLUS

Document d'objectif (DOCOB) et Charte du site : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/vallee-de-la-gartempe-sur-l-ensemble-de-son-cours-a1574.html>

Cahiers d'habitats : <http://inpn.mnhn.fr/>

Ministère de la transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/>

